

Forêt domaniale de Saint-Germain

20 juin 2018

LA FORÊT DOMANIALE
DE ST-GERMAIN

Grande de 3500 hectares, elle est constituée à 45 % de chênes sessiles et pédonculés.

Domaine giboyeux, la forêt domaniale de Saint-Germain a été pendant longtemps la propriété des rois de France qui y organisaient des chasses. Après la Révolution, elle perd un quart de sa surface en un siècle.

Aujourd'hui, cette forêt périurbaine qui accueille environ 3 millions de visites par an, souffre de dépérissement du chêne et du hêtre ce qui a conduit l'ONF à modifier son document d'aménagement.

Une priorité est donnée au renouvellement des peuplements en prenant en compte le développement de l'urbanisme, la préservation des paysages et de la biodiversité ainsi que l'accueil du public.

www.onf.fr/enforet/saint-germain

L'ONF programme un chantier de reboisement pour la forêt de Saint-Germain grâce au projet Tram 13 express

Une forêt fortement affectée par des dépérissements du chêne et du hêtre

La tempête de décembre 1999 a renversé de nombreux peuplements en forêt de Saint-Germain. Au-delà des arbres renversés, beaucoup d'arbres ont dépéri les années suivantes : sur une grande surface de la forêt, il ne reste plus suffisamment d'arbres adultes (chênes et hêtres) pour assurer une régénération naturelle des peuplements.

La végétation spontanée qui s'est développée est mal conformée.

On parle de peuplements « ruinés ». Ce constat a mené l'ONF à modifier l'aménagement forestier, document de gestion de la forêt en 2017 afin de prendre les mesures nécessaires pour renouveler les peuplements dépérissants.

Le reboisement de la forêt est financé par le projet du Tram 13 express sous l'égide d'Île-de-France Mobilités

Chaque mètre carré de la forêt utilisé par le projet du Tram 13 express sera compensé 4 fois dans la forêt de Saint-Germain, permettant d'améliorer l'état du massif forestier. Ce sont ainsi plus de **17 hectares** qui seront reboisés dans la forêt de Saint-Germain.

Il s'agit d'**actions de reboisement additionnelles** aux mesures prévues par l'ONF dans le cadre de l'aménagement forestier. Ces actions, d'un montant de 350 000 € sont financées par les partenaires du projet Tram 13 express, piloté par Île-de-France Mobilités dans sa partie urbaine à Saint-Germain-en-Laye.

Le reboisement consiste à installer et acquérir un peuplement forestier de valeur d'avenir, durable et résilient.

Ici, la méthode utilisée est la **plantation forestière** de chênes sessiles et de fruitiers forestiers.

Forêt domaniale de Saint-Germain

20 juin 2018



Exemple de peuplement actuel sur la parcelle 117.

Celui-ci est constitué de charmes, de bouleaux, et d'érables apparus spontanément, de 10 à 14 m de hauteur.

Le dépérissement frappe durement les quelques hêtres et les chênes qui sont encore dans ce peuplement soit une douzaine d'arbres.

Planter pour régénérer la forêt

En général, le forestier s'emploie à régénérer la forêt à partir de la germination naturelle des graines des plus beaux arbres (semenciers) se trouvant en place. On appelle cela la **régénération naturelle**.

Cependant, lorsque la régénération naturelle est impossible (arbres trop vieux ou absents) ou s'il y a nécessité de changer d'essence forestière, il met en oeuvre une **régénération artificielle**. Dans ce cas, la forêt sera issue d'une plantation de très jeunes arbres réalisée de main d'hommes.

Les parcelles 57, 117, 197, 221, 227 et 229 vont bénéficier d'une nouvelle génération d'arbres avec la mise en oeuvre de plantations

Ces parcelles se composent de différents arbres : charmes, bouleaux, érables, frênes... apparus spontanément ainsi que de chênes dépérissants.

-La 1^{ère} étape consiste à couper l'ensemble des peuplements des parcelles concernées (sauf la parcelle 57).

La filiale ONF Energie s'occupera de couper les arbres qui seront stockés sur place en forêt pendant quelques mois puis broyés directement en forêt pour alimenter les chaufferies bois.

Le paysage sera très modifié.

-La seconde étape consiste à préparer le terrain avant plantation. Un broyage de la végétation (ligneux, ronces) sera réalisé.

Enfin aura lieu la plantation composée de chênes sessiles à 80 %, fruitiers forestiers (merisier, alisier, cormier) à 20%.

Les plants seront protégés de la pression du chevreuil par des protections individuelles.



Les positions, dimensions et formes données aux plantations vont tenir compte de l'état des peuplements forestiers en place, des potentialités de la station forestière, de l'enjeu paysager et de la fréquentation du site par le public.

Durant l'exploitation, pour des raisons de sécurité, le chantier est interdit au public.

Forêt domaniale de Saint-Germain

20 juin 2018

Programmation des interventions : de fin juin 2018 à l'hiver 2018/2019

- Exploitation des peuplements en place par la filiale ONF Energie : **fin juin 2018.**
- Préparation du terrain avant plantation : **automne 2018.**
- Plantations : **hiver 2018 – 2019.**



Ces travaux vont engendrer temporairement des désagréments pour les usagers

- Le paysage **sera fortement modifié** puisque tous les arbres sans avenir des parcelles concernées seront coupés ;
- Les parcelles en question ainsi que certains chemins seront interdits au public du fait de l'exploitation qui est dangereuse ;
- Les engins forestiers vont entraîner du bruit et générer des ornières et des chemins moins confortables ;
- Le bois restera à terre dans les parcelles puis stocké en bordure de chemin avant d'être transporté.

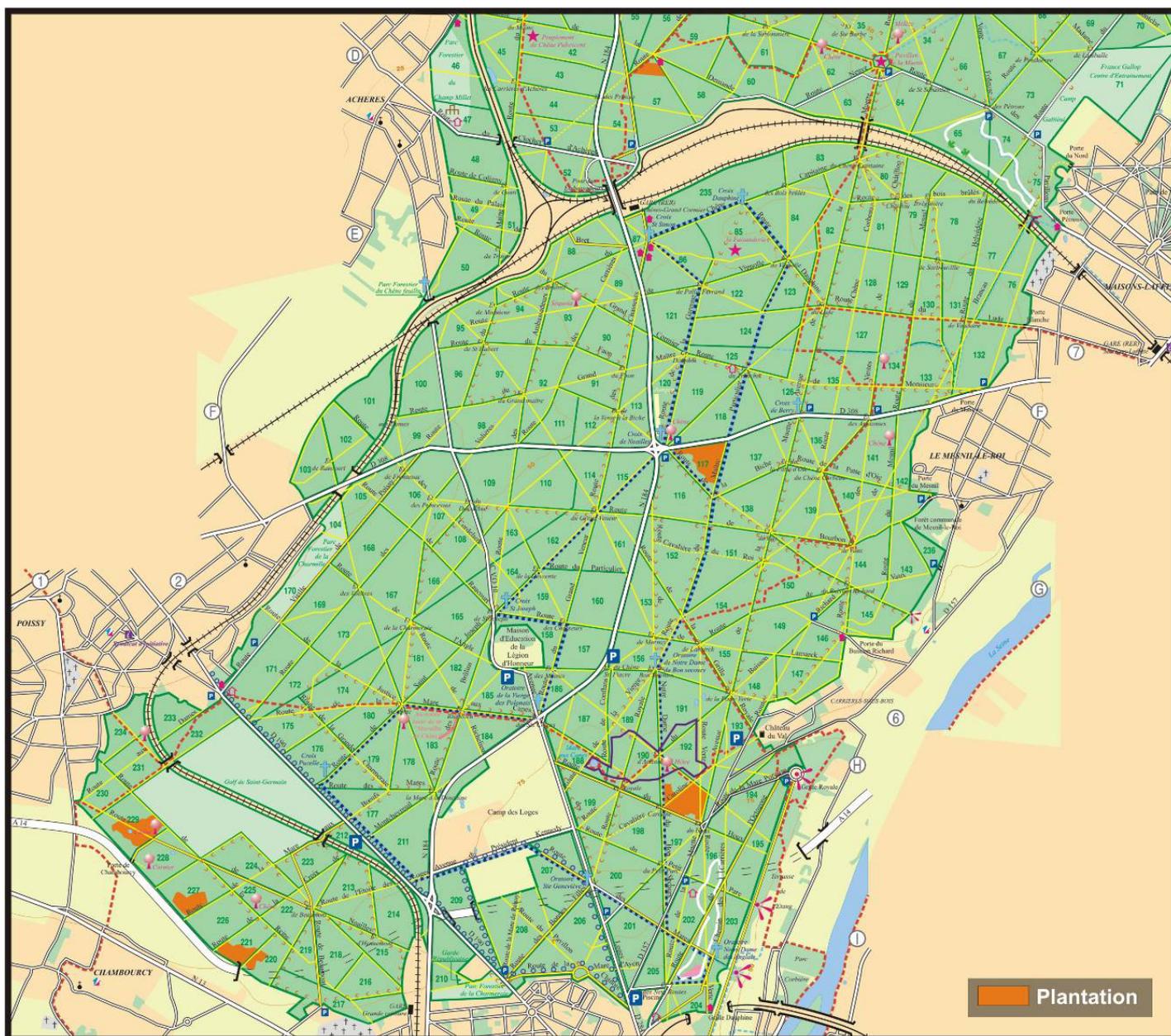
Utilisation du bois

Les rares chênes dépérissants seront valorisés en bois d'œuvre.
 Pour le reste, les bois seront utilisés en bois énergie (plaquettes forestières pour alimenter les chaufferies bois).

Forêt domaniale de Saint-Germain

20 juin 2018

Programme de reboisement parcelles 57, 117, 197, 221, 227 et 229 forêt domaniale de St-Germain



ONF – Agence Ile-de-France Ouest
27 rue Edouard Charton
78000 Versailles
www.onf.fr/enforet/saint-germain

Contact ONF agence
Séverine Rouet
severine.rouet@onf.fr

Contact ONF UT de St-Germain
Maison Forestière de l'Hippodrome
Croix St-Simon
78260 Achères